

**Assemblée générale**

Soixante-treizième session

Documents officiels

Distr. générale
14 janvier 2019
Français
Original : anglais

Deuxième Commission**Compte rendu analytique de la 12^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le lundi 15 octobre 2018, à 10 heures

Président : M. Skinner-Klée Arenales (Guatemala)**Sommaire**

Déclaration de la Présidente de l'Assemblée générale

Point 20 de l'ordre du jour : Développement durable

- a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
- b) Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États en développement
- c) Réduction des risques de catastrophe
- d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
- e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
- f) Convention sur la diversité biologique
- g) Rapport de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement
- h) Harmonie avec la nature
- i) Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable
- j) Lutte contre les tempêtes de sable et de poussière
- k) Le rôle de la communauté internationale dans la prévention des risques radiologiques en Asie centrale

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



La séance est ouverte à 10 heures.

Déclaration de la Présidente de l'Assemblée générale

1. **M^{me} Espinosa Garcés** (Équateur), Présidente de l'Assemblée générale, dit que les nouveaux accords conclus par la Commission pendant la session en cours devraient être compatibles avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et viser à accélérer la mise en œuvre des 17 objectifs de développement durable : 783 millions de personnes dans le monde vivent dans l'extrême pauvreté, une réalité très inquiétante qui devrait inciter la communauté internationale à redoubler d'efforts pour éliminer l'extrême pauvreté d'ici à 2030.

2. L'action que mène la Commission revêt une importance capitale au regard de la première phase de mise en œuvre, qui consiste à réaliser 21 objectifs spécifiques d'ici à 2020, dont plus de la moitié exige une action collective en vue d'atténuer les effets des changements climatiques, de préserver les écosystèmes et de favoriser une consommation et une utilisation plus durables des ressources naturelles.

3. Le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui se tiendra pour la première fois en 2019 sous les auspices de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, sera l'occasion d'évaluer les progrès accomplis depuis le Sommet mondial pour le développement durable, et de préciser les mesures à prendre pour atteindre les objectifs fixés.

4. Étant donné que le succès du Programme 2030 repose sur le renforcement du financement du développement, il importe au plus haut point d'engager un débat constructif sur la manière d'accroître la mobilisation de ressources financières et non financières suffisantes, prévisibles et stables, conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. L'oratrice exprime l'espoir que les délibérations de la Commission refléteront un ferme engagement politique en faveur du renforcement du système de financement mondial et aborderont les déséquilibres systémiques qui compromettent le bon fonctionnement de l'économie mondiale en vue de créer un environnement favorable au développement durable, fondé sur un esprit de coopération et de solidarité.

5. Pendant son mandat à la présidence de l'Assemblée générale, l'oratrice axerait son action sur sept priorités, dont plusieurs intéressent directement les travaux de la Deuxième Commission, telles que la promotion d'un travail décent, qui joue un rôle fondamental dans l'élimination de la pauvreté et la réduction des inégalités, ainsi que l'action en faveur de

la protection de l'environnement. Tous les pays se heurtent à des lacunes structurelles du marché du travail, ce qui entrave la réalisation des objectifs d'ensemble fixés au titre du Programme 2030. Durant ses délibérations, la Commission devrait traiter se pencher sur des approches innovantes se rapportant à l'avenir du travail, afin d'offrir des débouchés aux jeunes et garantir l'accès des personnes handicapées à un travail décent. L'oratrice demande à la Commission de lui apporter son soutien lors de l'organisation de la réunion de haut niveau sur le travail décent qu'elle convoquera dans le cadre de la célébration du centenaire de l'Organisation internationale du Travail en avril 2019.

6. L'oratrice engage la Commission à incorporer une démarche tenant compte de la problématique femmes-hommes à la planification stratégique de ses travaux, et de continuer à tenir compte des problèmes précis que rencontrent les pays en situation particulière, tels que les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement, les pays en développement sans littoral ainsi que les pays à revenu intermédiaire.

7. La session en cours de l'Assemblée générale abordera un certain nombre de mécanismes et initiatives qui présentent un intérêt au regard des travaux de la Commission, tels que le financement du développement, la lutte contre les flux financiers illicites, l'évaluation des programmes destinés aux petits États insulaires en développement et aux pays en développement sans littoral, ainsi que l'examen des insuffisances dont souffrent les pays à revenu intermédiaire et les difficultés qu'ils rencontrent, le marché des produits de base et la contribution de la culture au développement durable. Parmi ces mécanismes et initiatives, il convient de citer le processus préparatoire de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, qui se tiendra à Buenos Aires (Argentine), en mars 2019, qui est essentielle à la promotion et au renforcement de cette forme de coopération, et la tenue d'une réunion de haut niveau consacrée à la Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures, dans le cadre des dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable énoncées dans le Programme 2030. La réunion du Sommet sur le climat se tiendra en septembre 2019. Elle permettra de mettre l'accent sur la promotion des moyens de mise en œuvre, tels que les technologies à faible émission de carbone, le renforcement des capacités et le financement de l'action climatique. L'oratrice exhorte la Commission à lui apporter sa précieuse collaboration en vue d'assurer le succès de ces deux manifestations.

8. L'oratrice exprime l'espoir que les délibérations et les négociations de la Commission seront empreintes de respect, de franchise et d'empathie, autrui étant considéré comme un allié et partenaire s'engageant sur la même voie qui mène à la réalisation du développement durable dans tous les pays et toutes les régions, à la prospérité partagée et à une vie décente pour tous. Elle invite la Commission à forger un consensus, à étudier des mesures de substitution et à formuler des solutions novatrices et créatives. Cette tâche ne sera pas aisée, mais elle se révèle indispensable si l'on veut renforcer l'action multilatérale et envoyer un message clair et ferme aux populations du monde entier, attestant que les pays développés comme les pays en développement sont en train de conjuguer leurs efforts afin d'instaurer un monde meilleur, où chacun aura sa place et dans lequel le fléau de l'extrême pauvreté aura disparu. Cette mission devrait contribuer pour beaucoup à la réalisation de l'objectif qui est de rendre l'ONU plus pertinente aux yeux de tous.

Point 20 de l'ordre du jour : développement durable
(A/73/81-E/2018/59, A/73/166, A/73/258, A/73/283, A/73/302, A/73/417 et A/73/455)

- a) **Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable** (A/73/204)
- b) **Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement** (A/73/225, A/73/226, A/73/345 et A/73/382)
- c) **Réduction des risques de catastrophe** (A/73/268)
- d) **Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures** (A/73/255)
- e) **Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique** (A/73/255)
- f) **Convention sur la diversité biologique** (A/73/255)
- g) **Rapport de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement** (A/73/25)
- h) **Harmonie avec la nature** (A/73/221)
- i) **Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable** (A/73/267)
- j) **Lutte contre les tempêtes de sable et de poussière** (A/73/306)
- k) **Le rôle de la communauté internationale dans la prévention des risques radiologiques en Asie centrale**

9. **M. Zhu Juwang** (Directeur de la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales), prenant la parole au nom Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, Liu Zhenmin, présente plusieurs rapports sur le développement durable. Le premier, le rapport du Secrétaire général sur l'intégration des trois dimensions du développement durable dans l'ensemble du système des Nations Unies (A/73/81-E/2018/59), donne un aperçu de l'enquête menée par son Département auprès d'une quarantaine d'entités des Nations Unies qui ont donné des renseignements à jour sur les mesures qu'elles avaient prises pour faire avancer la mise en œuvre du Programme 2030 et pour intégrer les trois dimensions du développement durable dans leurs activités. D'après le rapport, le système des Nations Unies est en train de répondre à la vision du Programme 2030 en alignant ses programmes de travail stratégiques sur les objectifs de développement durable, en apportant les modifications nécessaires et en établissant un lien entre gestion axée sur les résultats et objectifs.

10. S'agissant du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (A/73/204), l'orateur dit que les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs énoncés dans Action 21 ont été mitigés et inégaux, avec des progrès encourageants dans plusieurs domaines et des difficultés subsistant dans d'autres. Dans l'ensemble, toutefois, les progrès accomplis en vue d'une viabilité mondiale n'ont pas été aussi rapides que l'espérait la communauté internationale en 1992, au moment de l'adoption d'Action 21, les problèmes interdépendants recensés à l'époque ayant conservé toute leur acuité. Le rapport donne un aperçu des tendances qui se dégagent et des enseignements à tirer de l'expérience, notamment en ce qui concerne les ressources foncières, les produits chimiques toxiques, la contamination des eaux souterraines ainsi que la promotion de modes de production et de consommation durables, et évoque la possibilité d'une perpétuation des disparités entre les nations et à l'intérieur des nations

dans la mise en œuvre d'Action 21, une aggravation de la pauvreté, de la faim, de la santé, ainsi qu'un recul du littérisme et la poursuite de la détérioration des écosystèmes. La communauté internationale doit donc prendre des mesures concertées en vue de mener à terme le programme d'Action 21 et examiner le Programme 2030 et ses 17 objectifs de développement durable pour y trouver des points de repère.

11. Présentant trois rapports du Secrétaire général dans le cadre du Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (Stratégie de Maurice) (A/73/225, A/73/226 et A/73/345), l'orateur fait remarquer que selon l'évaluation consécutive à l'évolution des mandats impartis aux groupes des petits États insulaires en développement du Secrétariat (A/73/345), l'ampleur et la complexité croissantes des mandats des Groupes des petits États insulaires en développement au sein du Département des affaires économiques et sociales et du Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ne se sont pas accompagnées d'un accroissement des ressources. L'orateur constate, comme indiqué aux paragraphes 63 et 64 du rapport, que le Groupe des petits États insulaires en développement ne dispose pas de ressources et de moyens suffisants dans les domaines de la recherche, de l'élaboration des politiques et de l'analyse technique, activités qui devraient lui permettre de redoubler d'efforts et d'assurer le suivi de la prise en compte des Orientations de Samoa et des objectifs de développement durable dans les cadres nationaux de développement des petits États insulaires en développement.

12. L'Assemblée générale voudra sans doute prendre note des résultats de l'évaluation des besoins et répondre à ceux découlant de l'élargissement des mandats confiés aux deux groupes dans le cadre du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, de la réforme du Département des affaires économiques et sociales, de l'examen à mi-parcours des Orientations de Samoa et de l'élaboration du budget-programme de 2021 (par. 67 du rapport).

13. Le rapport du Secrétaire général qui traite des thèmes « Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) » et « Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement » (A/73/226), donne, pour

sa part, un aperçu général de l'état d'avancement de la mise en œuvre des Orientations de Samoa, et contient un résumé des mesures prises par les États Membres, les organismes du système des Nations Unies et les autres partenaires internationaux de développement afin de soutenir les efforts de mise en œuvre déployés par les petits États insulaires en développement au cours de la période 2017-2018. Y sont également examinés les stratégies et les cadres qui ont été mis en place afin de faciliter l'exécution des programmes de développement ainsi que les lacunes, les difficultés et les principaux résultats qui s'en dégagent.

14. Les activités qui sont menées aux niveaux national et régional par les États Membres, les partenaires internationaux de développement et d'autres parties prenantes ont été mises en lumière dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Vers le développement durable de la mer des Caraïbes pour les générations présentes et à venir » (A/73/225), qui a été suivi d'un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la résolution 71/224 de l'Assemblée générale. Dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Harmonie avec la nature » (A/73/221), les contributions issues du huitième dialogue interactif de l'Assemblée générale sur l'harmonie avec la nature, tenu le 23 avril 2018 à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de la Terre nourricière, ont été prises en compte. En outre, la jurisprudence de la Terre dans le cadre de l'instauration de modes de production et de consommation durables en harmonie avec la nature, ainsi que les tendances en matière d'application de la jurisprudence de la Terre dans les domaines du droit, des politiques publiques, de l'éducation et de la mobilisation du public y sont traitées.

15. Enfin, le rapport du Secrétaire général intitulé « Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable » (A/73/267) donne un aperçu des progrès accomplis en la matière. Le Secrétaire général met en lumière les mesures prises par les États Membres et les instances multipartites pour atteindre plus rapidement cet objectif et présente les principaux messages du premier examen de l'objectif de développement durable n° 7 (Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable), qui a eu lieu lors de la réunion de juillet 2018 du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, ainsi que les moyens de renforcer encore les mesures et les partenariats à l'appui de cet objectif, à mi-parcours de la Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous (2014-2024).

16. **M^{me} Mizutori** (Représentante spéciale du Secrétaire général pour la réduction des risques de catastrophe), présentant le rapport du Secrétaire général

sur la Mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) (A/73/268)), dit qu'il est manifeste que les catastrophes et les changements climatiques se traduisent par un bilan humain et économique de plus en plus lourd, ce qui nuit à la réalisation des objectifs de développement durable et inclusif. Parmi la série de catastrophes écologiques qui ont frappé différentes régions du monde, il faut citer des tremblements de terre en Indonésie, en Haïti et au Japon, un typhon aux Philippines et en Chine, des pluies torrentielles et des inondations au Nigéria, une saison d'ouragans dans l'Atlantique qui a laissé d'énormes dégâts matériels dans son sillage ainsi qu'une sécheresse persistante en Australie, au Sahel et ailleurs.

17. Les pertes économiques directement imputables aux catastrophes liées au climat ont connu une hausse spectaculaire de l'ordre de 151 % ; 1,3 million de personnes ont perdu la vie et 4,4 milliards de personnes ont été blessées, déplacées ou ont eu besoin d'une assistance d'urgence par suite de ces catastrophes. Les tremblements de terre et les tsunamis ont entraîné plus de la moitié des décès survenus.

18. La Mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) s'accélère. Le rapport contient des exemples d'activités pluripartites menées afin de faire en sorte que les investissements en faveur du développement durable soient résilients et tiennent compte des risques. Il n'en reste pas moins que, dans bien des cas, les progrès enregistrés accusent un certain retard par rapport à l'évolution du climat, les plus démunis et les plus vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes, continuant à faire les frais de l'exposition aux catastrophes.

19. Il importe non seulement de renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour être en mesure d'intervenir de manière efficace, mais aussi de « reconstruire en mieux » et de renforcer la résilience, conformément à la priorité n° 4 du Cadre de Sendai. Le changement de paradigme qui consiste à passer de la gestion des catastrophes à la gestion des risques de catastrophe doit devenir une réalité, comme il ne reste que deux ans pour atteindre l'objectif mondial e) du Cadre de Sendai, à savoir augmenter nettement, d'ici à 2020, le nombre de pays dotés de stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe.

20. Il convient d'harmoniser la réduction des risques de catastrophe avec le développement durable. À moins que les politiques de développement durable et les décisions en matière d'investissement ne soient fondées sur des données comptabilisant les pertes occasionnées par les catastrophes, l'évaluation des risques de catastrophe, et la transparence relative aux risques de

catastrophe, les efforts visant à atteindre les objectifs de développement durable pourraient exposer davantage de populations et d'économies aux catastrophes et aux effets des changements climatiques. En outre, l'intégration des femmes et des jeunes à cette stratégie, qui accuse un retard, est essentielle à la réduction des risques de catastrophe. Dans de nombreuses régions du monde, les catastrophes à évolution lente et les changements climatiques sont déjà en train de compromettre les perspectives d'avenir des jeunes.

21. Le financement de la réduction des risques de catastrophe doit être une priorité absolue. Les ministères des finances ont un rôle essentiel à jouer en assurant la pleine et transparente comptabilisation des pertes dues aux catastrophes dans tous les secteurs, et des mesures de réduction des risques devraient être adoptées en conséquence. Les ministères des finances devraient également intégrer la réduction des risques de catastrophe à la budgétisation et à la planification financière de tous les secteurs pertinents, et aligner les cadres de financement du développement durable sur les stratégies de réduction des risques de catastrophe. Les projets en attente, en particulier dans les infrastructures, qui ne tiennent pas compte des risques de catastrophe ne devraient pas être considérés comme financièrement viables ou à même d'attirer des investissements.

22. S'il est vrai que des progrès ont été accomplis quant à l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans l'aide publique au développement, des instruments adaptés de financement, destinés à inciter les secteurs public et privé à consentir des investissements résilients et qui tiennent compte des risques, s'imposent. En effet, les investissements à court terme qui se font au détriment de la résilience doivent cesser ; même si les objectifs de réduction des émissions énoncés dans l'Accord de Paris étaient remplis, la situation devrait continuer à se détériorer avant qu'elle ne s'améliore. La mise en œuvre du Cadre de Sendai serait une contribution essentielle à la réduction des risques climatiques et à l'adaptation aux effets des changements climatiques. La date butoir de 2020 qui a été fixée quant aux stratégies d'adaptation aux changements climatiques et aux stratégies de réduction des risques de catastrophe sera l'occasion d'accroître la cohérence.

23. L'oratrice a renouvelé l'appel lancé par le Secrétaire général pour que tous les pays communiquent les données qu'ils détiennent au système de suivi du Cadre de Sendai sans plus tarder, et pour que le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes offre un appui et des orientations techniques aux États Membres qui participent à cet effort.

24. La Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe qui sera organisée par la Suisse en mai 2019 contribuera aux travaux du Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2019 et du Sommet sur le climat du Secrétaire général, qui se tiendra en septembre 2019. Ces processus, ainsi que la réduction des risques de catastrophe, pourraient également être intégrés à l'examen d'autres engagements pris en 2015, ainsi qu'à la réforme du système des Nations Unies pour le développement, y compris dans le cadre de la nouvelle génération d'équipes de pays et des plans-cadres rénovés des Nations Unies pour l'aide au développement.

25. Pour finir, l'oratrice dit que les défis posés par la pauvreté persistante, les changements climatiques, les conséquences de plus en plus lourdes des catastrophes naturelles sur le plan économique et social exigent des solutions interdépendantes ainsi qu'une approche intégrée et globale du renforcement de la résilience qui tiennent compte du Programme 2030, de l'Accord de Paris, du Programme d'Action d'Addis-Abeba, du Nouveau Programme pour les villes et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030).

26. **M^{me} Barbut** (Secrétaire exécutive de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification), s'exprimant dans un message enregistré en vue de présenter son rapport sur la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (A/73/255, Section II), souligne combien il importe de tenir compte du thème de la terre afin de parvenir à un développement durable et inclusif. À cet égard, l'Assemblée générale, dans ses résolutions 71/229 et 72/220, affirme que la réalisation de la neutralité en matière de dégradation des terres accélérerait celle d'autres objectifs de développement durable. À cet égard, elle rappelle que les personnes qui vivent sur des terres dégradées et sont confrontées à la sécheresse connaissent les taux les plus élevés de pauvreté et de malnutrition et se situent au bas de l'échelle du développement durable, en particulier les femmes et les enfants. Plus de 120 pays ont déjà établi leurs objectifs nationaux en vue de parvenir à la neutralité en matière de dégradation des terres (cible 3 de l'objectif de développement durable n° 15), et certains ont même commencé à mettre au point des projets transformateurs qui étudient le panachage de financements publics et privés dans le cadre du Fonds pour la neutralité en matière de dégradation des terres, mis en œuvre en 2017.

27. La section II du rapport donne un aperçu des textes issus de la treizième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte

contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, des préparatifs du Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2018 et de l'examen des progrès accomplis par les pays dans la définition de leurs cibles à caractère volontaire concernant la neutralité en matière de dégradation des terres. La Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse, qui s'est tenue à Quito, les activités menées dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification, ainsi que la collaboration avec le Fonds pour l'environnement mondial ont également été mises en lumière dans le rapport. L'oratrice a examiné les recommandations à l'Assemblée générale figurant dans le rapport (par. 20), ajoutant que l'Assemblée souhaitera peut-être aussi réaffirmer l'importance de la neutralité en matière de dégradation des terres dans la réalisation d'autres objectifs de développement durable, demander à ce que la neutralité en matière de dégradation des terres soit intégrée dans les programmes de l'ONU, le cas échéant, et prier instamment les États Membres de mobiliser des ressources en vue de sa réalisation et de redoubler d'efforts pour mettre en œuvre l'objectif stratégique de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification qui concerne la sécheresse, comme cela a été demandé à la treizième session de la Conférence des Parties dans sa décision 29/COP 13.

28. Exprimant sa gratitude envers le Groupe d'Amis pour les questions de désertification, de dégradation des sols et de sécheresse pour avoir organisé une table ronde sur la dégradation des terres au cours du Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2018, l'oratrice conclut en disant que l'incapacité de lutter contre la dégradation des terres, la désertification et la sécheresse récurrente aura des incidences sur tous les pays, ces phénomènes étant, dans bien des cas, à l'origine des migrations forcées, de l'insécurité alimentaire, de la pauvreté, de l'instabilité causée par les conflits liés à l'eau et les litiges fonciers et de la perte de la biodiversité.

29. **M^{me} Palmer** (Secrétaire exécutive de la Convention sur la diversité biologique), présentant son rapport sur l'application de la Convention sur la diversité biologique (A/73/255, sect. III), dit qu'il est indispensable de rétablir le lien entre la nature et l'homme. Compte tenu de la complexité de l'interdépendance qui existe entre les systèmes humains, sociaux et économiques et les systèmes terrestres, on ne saurait résoudre la crise actuelle qui menace la diversité biologique en faisant appel à des initiatives ponctuelles et spécialisées ; il faut, en

revanche, mettre en place des mesures et des solutions interdépendantes.

30. Le Protocole additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation relatif au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques est entré en vigueur le 5 mars 2018, après le dépôt du quarantième instrument d'acceptation par le Japon. Il y a eu 196 ratifications de la Convention sur la diversité biologique, dont une par une organisation d'intégration économique régionale ; au nombre des Parties ayant ratifié cette Convention, 171 d'entre elles ont aussi ratifié le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la Convention sur la diversité biologique et 107 ont ratifié le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la Convention sur la diversité biologique.

31. Le rapport porte sur les préparatifs de la quatorzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui se tiendra à Charm el-Cheikh (Égypte), du 17 au 29 novembre 2018, avec des séances concomitantes de la Conférence des Parties agissant comme réunions des Parties au Protocole de Cartagena et au Protocole de Nagoya. Le débat ministériel de ces réunions aura pour thème « Investir dans le capital humain et la planète » en vue d'assurer une transition solide et viable à l'horizon 2020 et au-delà. Les préparatifs ont été abordés lors des réunions des organes subsidiaires de la Conférence des Parties, à savoir la vingt-deuxième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifique, techniques et technologiques et la deuxième réunion de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, qui se sont tenues respectivement du 2 au 7 juillet et du 9 au 13 juillet 2018, à Montréal (Canada).

32. Les organes subsidiaires ont formulé des recommandations quant au renforcement des mesures visant à atteindre les objectifs mondiaux relatifs à la diversité biologique d'ici 2020 ainsi qu'une proposition de négociation sur un cadre mondial de la biodiversité au-delà de cette date. Les délibérations ont fait apparaître une volonté d'engendrer des changements profonds et de construire un avenir qui repose sur le concept de l'Harmonie avec la nature. Dans cette optique, l'oratrice propose un exercice novateur de réflexion approfondie sur les moyens de parvenir à la durabilité d'une manière qui produise des changements systémiques, avec la participation de représentants des organes subsidiaires, du Forum économique mondial, de gouvernements, de spécialistes des sciences sociales et d'autres parties prenantes. Les enseignements tirés de cet exercice seront pris en compte dans les activités que

mènera le secrétariat de la Convention à l'horizon 2020 et au-delà.

33. L'intégration de la biodiversité dans les secteurs qui en sont tributaires, mais dont les actions pourraient avoir des incidences négatives sur les écosystèmes et les espèces est un autre enjeu majeur. Après avoir abordé la prise en compte de la diversité biologique dans les secteurs de l'agriculture, des pêches, de la foresterie et du tourisme à sa treizième réunion, la Conférence des Parties à la Convention va désormais examiner les mesures que les gouvernements, les entreprises et les autres parties prenantes peuvent prendre pour l'intégrer dans les secteurs de l'énergie et des mines, des infrastructures, de l'industrie manufacturière et de la transformation, et enfin de la santé.

34. Les organes subsidiaires ont également discuté d'un mécanisme de conservation de la biodiversité qui irait au-delà du concept de zones protégées et ont recommandé que la définition « d'autres mesures de conservation efficaces par zone » soit examinée par la Conférence des Parties à la Convention, et qu'elle soit accompagnée d'avis techniques sur les principes directeurs. Le constat selon lequel il faudrait éventuellement modifier les aires marines importantes sur les plans écologique et biologique pour tenir compte de l'apparition constante de nouvelles données scientifiques est tout aussi intéressant.

35. L'une des principales recommandations faites à la Conférence des Parties à la Convention a été de préconiser l'adoption du plan d'action 2018-2030 de l'Initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs, et de prôner la participation des entreprises, des peuples autochtones, des communautés locales et d'autres personnes participant aux activités productives à lutter contre les facteurs de déclin des pollinisateurs sauvages et domestiques dans tous les écosystèmes. L'oratrice souligne qu'il importe d'évaluer effectivement le rôle et la contribution des peuples autochtones et des communautés locales dans la mise en œuvre globale de la Convention ; de tirer parti des nouvelles données issues des recherches scientifiques, notamment les travaux de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, et de renforcer la collaboration entre la Plateforme intergouvernementale et le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

36. L'oratrice prend acte des recommandations formulées quant aux mesures à prendre afin d'assurer la mise en œuvre intégrale du Protocole de Nagoya et de promouvoir le Mécanisme multilatéral mondial de partage des avantages. Pour ce qui est des questions nouvelles, elle fait remarquer que la contribution

constructive engendrée par l'utilisation de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques aux fins de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique a été reconnue ; néanmoins, il existe une importante divergence d'opinions s'agissant de ses répercussions sur le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation. L'oratrice souligne qu'une vaste coopération internationale est indispensable afin d'évaluer les incidences éventuelles que pourrait avoir la biologie synthétique sur la biodiversité. Pour ce qui est de l'estimation et de la gestion des risques liées aux organismes vivants modifiés, y compris ceux qui ont fait l'objet d'un forçage génétique, l'oratrice dit qu'un processus visant à identifier les thèmes qui pourraient être abordés en vue de l'élaboration éventuelle de directives internationales a été accepté.

37. Puisqu'un accord doit être conclu sur l'adoption d'un cadre mondial de la biodiversité au cours de la quinzième réunion de la Conférence des Parties, qui doit se tenir à Beijing en 2020, il y a une obligation morale pour l'ensemble des parties qui consiste à s'unir dans l'élaboration d'un programme ambitieux pour la nature à l'horizon 2020 et au-delà. Sinon, les êtres humains seront les seuls à assister à sa disparition.

38. **M. Ahmad** (Directeur par intérim du Bureau de New York du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)), présentant le rapport de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement à sa troisième session (A/73/25) et le rapport du Secrétaire général sur la Lutte contre les tempêtes de sable et de poussière (A/73/306), dit que la troisième session de l'Assemblée, qui s'est tenue à Nairobi du 4 au 6 décembre 2017 sur le thème « Vers une planète sans pollution », a réuni 157 États Membres ainsi qu'un nombre d'entités, d'organes, d'institutions spécialisées des Nations Unies, de secrétariats de diverses conventions relatives à l'environnement, d'organisations internationales, et de représentants de la société civile, des grands groupes, des milieux universitaires et de la communauté scientifique. À cette session, il a été annoncé que plus de 2,3 millions d'annonces de contribution avaient été signées par des particuliers à travers le monde dans le cadre d'une campagne que mène le PNUE en faveur de la mise en place de mesures de réduction de la pollution. Les États Membres ont unanimement salué cet engagement collectif considérable. La campagne mondiale visant à lutter contre la pollution par le plastique continue de progresser à un rythme impressionnant, comme en témoignent les actions entreprises dans presque tous les pays et le flot d'informations quotidien qui fait part des engagements sans précédent contractés par les

gouvernements, les entreprises et les citoyens ordinaires du monde entier.

39. Quatre dialogues en cascade se sont tenus au niveau ministériel, touchant notamment aux thèmes suivants : « Science, preuves et mobilisation des citoyens pour le changement » et « Financements et innovations pour lutter contre la pollution ». Un dialogue multipartite sur le thème « Les êtres humains et la pollution » a également été organisé. Parmi les principaux textes issus de la session on trouve une déclaration ministérielle intitulée « Vers une planète sans pollution », dans laquelle les États membres se déclarent résolus à prévenir, atténuer et gérer la pollution de l'air, des terres et des sols, de l'eau douce et des océans grâce à des mesures telles que l'accumulation des données scientifiques et le renforcement de la collecte de données, l'amélioration de l'information destinée au public, la promotion de la prise de décisions éclairée par la science dans les secteurs public et privé, et la promotion de modes de vie durables et de modes de production et de consommation durables en fournissant des informations aux consommateurs, en renforçant la sensibilisation de ces derniers aux problèmes existants et en facilitant le réexamen, la réutilisation, le recyclage, la récupération, la transformation et la réduction de la production de déchets. L'orateur souligne qu'il importe de mettre en place une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets.

40. L'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement a adopté huit projets de résolution, y compris sur les déchets et microplastiques dans le milieu marin, l'élimination de l'exposition aux peintures au plomb, l'environnement et la santé, l'atténuation de la pollution par la prise en compte de la biodiversité dans les secteurs clefs, et la réduction et maîtrise de la pollution dans les zones touchées par des conflits armés ou le terrorisme. Il convient de signaler tout particulièrement la nouvelle résolution, qui met l'accent sur les contributions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement au Forum politique de haut niveau pour le développement durable, dans laquelle l'Assemblée pour l'environnement a décrit la procédure pour fournir des contributions au Forum, notamment l'inscription systématique à son ordre du jour d'un point concernant sa contribution dans le but de prendre en compte, dans ses délibérations, les objectifs de développement durable faisant l'objet d'un examen aux réunions annuelles du Forum. Il a également été recommandé que le Président de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement adresse ses messages clefs au Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Par conséquent, le Président du Conseil économique et social a prévu que ce point

figure au programme officiel du Forum de 2018 à cette fin.

41. L'orateur fait remarquer qu'il importe de tirer pleinement parti des liens institutionnels existant entre l'Assemblée pour l'environnement et d'autres organismes (par. 30 du rapport). Les États Membres souhaiteront peut-être envisager des mesures propres à encourager les politiques de lutte contre la pollution dans le cadre de l'examen d'autres points figurant à l'ordre du jour de la Deuxième Commission. Il est indispensable de renforcer les synergies entre l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, et les activités de suivi et d'examen de la dimension environnementale du développement durable, qui sont assurées par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement. Un déficit des ressources ordinaires allouées aux sessions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement est une source de préoccupation.

42. S'agissant du rapport sur la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière, l'orateur dit qu'au cours de la période considérée, des progrès ont été réalisés dans les domaines de la surveillance, de la prévision et de l'alerte rapide ; de l'atténuation des effets ; de la vulnérabilité et de la résilience ; et de l'atténuation des causes des changements climatiques. Dans l'ensemble, le rapport reflète la prise de conscience de plus en plus aiguë du problème que représentent les tempêtes de sable et de poussière, en raison des enjeux humains, économiques, sociaux et environnementaux qui y sont associés, et permet d'identifier les lacunes qui subsistent dans la compréhension des processus et des incidences des tempêtes de sable et de poussière, notamment dans le contexte du changement climatique. Mais les initiatives déjà en cours ou nouvellement engagées par plusieurs organismes des Nations Unies et d'autres parties prenantes devraient lever un certain nombre d'incertitudes cruciales. La communauté mondiale doit élaborer des scénarios qui envisagent d'autres formes d'utilisation des sols et miser sur un renforcement des politiques, pratiques et mesures d'atténuation qui relèvent de la gestion durable des terres. Une telle approche devrait aussi chercher à mettre en place des stratégies et accords régionaux pour lutter contre les tempêtes de sable et de poussière et limiter leurs conséquences sur les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire et la santé des populations vivant dans des régions vulnérables (A/73/306, par. 34).

43. L'orateur fait état de la proposition du PNUE qui vise à mettre en place un réseau interinstitutions sur les tempêtes de sable et de poussière, ce qui permettrait d'imprimer une dynamique renouvelée à l'examen des questions pertinentes dans le cadre des efforts déployés

en vue de la réalisation du Programme 2030 et des objectifs de développement durable.

44. **M^{me} Carpentier** (Chef du Bureau de New York de la (CNUCED)), présentant le rapport du Secrétaire général sur l'entrepreneuriat au service du développement durable (A/73/258), établi par la CNUCED en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales, dit que le rapport met l'accent sur quatre aspects de l'application de la résolution 71/221 de l'Assemblée générale sur l'entrepreneuriat au service du développement durable : les pratiques optimales pour la formulation et la mise en œuvre des politiques d'entrepreneuriat au niveau national, en conformité avec les six piliers du Cadre directeur pour l'entrepreneuriat de la CNUCED ; les initiatives récemment lancées dans le but de promouvoir la coopération régionale et de renforcer l'efficacité des écosystèmes d'entrepreneuriat au niveau des villes ; les initiatives et les pratiques optimales relatives aux mesures de promotion de l'entrepreneuriat social ; et l'importance des outils pour suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures et des indicateurs pour mesurer les effets des politiques d'entrepreneuriat sur la croissance économique et la réalisation des objectifs de développement durable.

45. Pour ce qui est du premier de ces quatre aspects, la CNUCED continue de fournir un appui aux États Membres quant à la formulation et à la mise en œuvre des politiques d'entrepreneuriat au niveau national et la promotion des micro-, petites et moyennes entreprises. L'adoption de politiques industrielles officielles dans au moins 84 pays depuis 2013 est une autre indication du rôle croissant des politiques d'entrepreneuriat. À cet égard, la CNUCED collabore avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) pour ce qui est du projet de promotion de l'entrepreneuriat parmi les jeunes et les femmes mené par l'ONUDI en Éthiopie.

46. Sous la même rubrique, parmi les progrès enregistrés dans l'optimisation du cadre réglementaire, on peut citer l'appui fourni aux entrepreneurs de sexe féminin et les avancées réalisées dans le système de réglementation en ligne de la CNUCED qui aide quelque 30 pays à améliorer la transparence et l'efficacité de leurs procédures administratives et de leur gouvernance. Parmi les progrès enregistrés dans le domaine du renforcement de l'éducation et la mise en valeur des compétences, on peut citer les programmes de promotion de l'entrepreneuriat chez les femmes, tels que le centre virtuel d'acquisition de compétences pour former les femmes entrepreneures d'ONU-Femmes.

47. Le chapitre sur la formulation et la mise en œuvre des politiques d'entrepreneuriat couvre aussi les

initiatives prises par les gouvernements de nombreux pays pour exploiter de nouvelles formes de financement, comme les financements mixtes et participatifs, ainsi que les incitations fiscales ; faciliter l'échange de technologies et l'innovation ; et faire mieux connaître l'entrepreneuriat et promouvoir la création de réseaux par le biais d'activités qui font ressortir la contribution des entrepreneurs à la croissance économique et à la concrétisation des objectifs de développement durable.

48. S'agissant du chapitre relatif aux initiatives lancées dans le but de promouvoir la coopération régionale et de renforcer l'efficacité des écosystèmes d'entrepreneuriat au niveau des villes, l'oratrice fait remarquer que les migrants et les réfugiés constituent un nouveau groupe cible important pour la collaboration et la mise en œuvre de politiques de l'entrepreneuriat.

49. Pour ce qui est du chapitre sur la promotion de l'entrepreneuriat social et l'économie sociale, l'oratrice dit que les entreprises sociales fournissent de plus en plus des solutions créatives pour satisfaire aux besoins des groupes défavorisés et appelle l'attention sur le rôle naissant de l'économie sociale et solidaire et notamment l'attention croissante portée aux coopératives. L'économie sociale est en train de devenir une priorité publique dans plusieurs pays. Les entreprises sociales sont également reconnues au niveau international. En Amérique du Nord et dans la plupart des pays européens, la législation reconnaissant les entreprises sociales contribue à institutionnaliser ces dernières, et des ressources de plus en plus importantes sont affectées aux entreprises sociales grâce au recours à des mécanismes de réduction des risques et à la réalisation d'investissements à impact social.

50. L'expérience acquise dans le cadre de la mise en œuvre des stratégies et des politiques d'entrepreneuriat à l'échelle nationale dans plusieurs pays montre qu'il faut : tirer des enseignements essentiels relatifs à l'élaboration et au renforcement d'une politique globale cohérente en matière de cadres réglementaires ; formuler des plans d'action qui permettent de répartir les responsabilités et d'assurer une coordination ; encourager la formation de partenariats à tous les niveaux ainsi qu'un dialogue entre les différentes parties prenantes ; et procéder à des examens réguliers pour évaluer la contribution de l'entrepreneuriat à la réalisation des objectifs de développement durable.

51. **M. Venancio** [Conseiller régional du Bureau régional pour les États arabes auprès du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD)], présentant le rapport du Secrétaire général sur la marée noire sur les côtes libanaises (A/73/302), dit que le rapport fait le point des progrès réalisés dans la mise en œuvre des résolutions successives de l'Assemblée

générale concernant la catastrophe écologique qu'a entraînée la destruction par l'armée israélienne, le 15 juillet 2006, de réservoirs de stockage situés à proximité immédiate de la centrale électrique de Jiyeh (Liban), provoquant une marée noire qui s'est répandue sur les deux tiers des côtes libanaises et au-delà vers les côtes de la République arabe syrienne. Se référant au paragraphe 5 de la résolution 72/209 de l'Assemblée générale, l'orateur dit que, selon le rapport, le Gouvernement israélien n'a pas assumé la responsabilité qui est la sienne de dédommager le Gouvernement libanais pour les dégâts susmentionnés.

52. Se référant aux paragraphes 7 et 8 de la résolution, l'orateur dit que le Secrétaire général regrette qu'aucune contribution volontaire n'ait été versée au Fonds de financement de la réparation des dégâts causés par la marée noire en Méditerranée orientale, en réponse à son appel. L'orateur se félicite des efforts actuellement déployés par le Gouvernement libanais pour remédier aux effets de la marée noire, tout en se déclarant vivement préoccupé par la non-application des dispositions pertinentes des résolutions concernant l'indemnisation et le dédommagement du Gouvernement et du peuple libanais par le Gouvernement israélien. Les dégâts ont été évalués à 856,4 millions de dollars en 2014.

53. **M. Rahman** (Représentant spécial adjoint, bureau de liaison de l'Organisation mondiale du tourisme), présentant le rapport du Secrétaire général sur l'Année internationale du tourisme durable pour le développement (2017) (A/73/283), dit qu'un certain nombre d'activités et d'initiatives ont été menées en raison de la proclamation par l'ONU de l'année 2017 comme Année internationale du tourisme durable pour le développement. En raison du caractère transversal du secteur touristique, ces efforts auront un impact considérable sur l'ensemble des 17 objectifs de développement durable. La démarche concertée adoptée par les États Membres, le secteur privé et les institutions de la société civile lors de l'élaboration d'un plan d'action et de la stratégie guidant sa mise en œuvre figurent parmi les caractéristiques les plus frappantes de la célébration de cette Année.

54. Parmi ces activités et initiatives, il convient de citer la mise sur pied de 14 réunions et manifestations officielles qui ont eu lieu dans le monde entier pour examiner des questions telles que le rôle du tourisme dans la promotion de la croissance sans exclusion et l'emploi, la mesure du tourisme, le tourisme et la culture et le tourisme urbain. Sur les 1 800 activités et initiatives menées, on a recensé près de 850 qui avaient été organisées par des gouvernements, dont certaines ont été téléchargées sur le site Web de l'Année internationale, qui a servi de plateforme participative à toutes les

parties prenantes. Le financement de la célébration de l'Année internationale a été intégralement assuré par des ressources extrabudgétaires, auxquelles sont venues s'ajouter des contributions volontaires provenant de toutes les régions, dont plus de la moitié a été versée par des acteurs du secteur privé.

55. Pour ce qui est des réunions ou manifestations menées à bien pendant l'Année internationale, un bon nombre d'institutions spécialisées, de programmes et d'organisations apparentées des Nations Unies, individuellement ou en coopération avec l'Organisation mondiale du tourisme, ont publié des documents ou organisé des réunions ou manifestations, notamment une conférence sur le tourisme durable dans les petits États insulaires en développement, qui s'est tenue aux Seychelles ; une sixième Conférence internationale sur les statistiques du tourisme, qui s'est tenue à Manille ; une conférence internationale sur le thème « Le tourisme et l'énergie du futur : exploiter les possibilités de croissance à faible émission de carbone », organisée au Kazakhstan ; et une conférence internationale sur le thème « La promotion du tourisme durable, instrument au service d'une croissance partagée et de la mobilisation des communautés en Afrique », qui s'est tenue en Zambie. Treize pays ont émis des timbres commémoratifs ou des pièces de monnaie afin de promouvoir l'Année internationale, et des campagnes de sensibilisation au développement durable ainsi que la campagne « Voyage.Apprécie.Respecte », qui s'emploie à faire des touristes des voyageurs responsables, ont été lancées. L'Année internationale a donné lieu à de nombreux engagements à agir au-delà de 2017, y compris par le biais du site consacré à la contribution du tourisme au service des objectifs de développement durable, créé par l'Organisation mondiale du tourisme, avec le soutien du Secrétariat d'État suisse à l'économie.

56. **M^{me} Elgarf** (Égypte), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe réaffirme tous les principes de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui s'est tenue en 1992, en particulier le principe des responsabilités communes mais différenciées, et les principes énoncés au paragraphe 74 du Programme 2030. Alors qu'il s'attaque au problème mondial de l'élimination de la pauvreté, sans laquelle la réalisation des objectifs de développement durable ne saurait se faire, le Groupe estime que bien que le Programme 2030 devrait être érigé en priorité absolue, les efforts en cours visant à mettre en œuvre d'autres engagements en matière de développement durable, par exemple ceux énoncés dans l'Action 21, le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable et le document « L'avenir que nous voulons », devraient être

soutenus et reconnus comme contribuant à la réalisation du développement durable.

57. En ce qui concerne la poursuite de l'appui de la communauté internationale à la pleine exécution des engagements pris au titre des Orientations de Samoa, l'oratrice dit que la reconnaissance de l'extrême vulnérabilité économique et écologique des petits États insulaires en développement devrait s'accompagner de l'octroi des ressources indispensables afin de contribuer à la réalisation des objectifs des Orientations de Samoa.

58. Pour ce qui est du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), il convient de prêter une attention particulière aux pays en développement sujets à des catastrophes, notamment les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement, les pays en développement sans littoral, les pays africains et les pays à revenu intermédiaire, en vue de les aider à relever les défis spécifiques auxquels ils sont confrontés en raison de leur vulnérabilité et des niveaux de risque. Comme le phénomène El Niño est récurrent et qu'il menace d'anéantir les progrès chèrement acquis en matière de développement des pays susmentionnés, il est essentiel d'entreprendre, au cours des périodes neutres, une action sur trois fronts qui permettra de parer à un phénomène El Niño ultérieur, notamment la planification préalable, le renforcement de la résilience et la réduction des risques. L'oratrice insiste qu'il importe, pour s'attaquer à ce phénomène, de mettre en œuvre d'ici à 2020 des stratégies prenant en compte des risques multiples.

59. Un soutien international à l'initiative qui consiste à reconnaître la mer des Caraïbes comme « une zone spéciale dans le contexte du développement durable », et dont il faut assurer la protection et la sauvegarde, doit être fourni d'urgence. En outre, des efforts concertés doivent être consentis pour sensibiliser les parties prenantes et mobiliser les énergies en faveur de solutions novatrices permettant de remédier aux effets considérables des changements climatiques, en vue d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris.

60. L'oratrice se félicite de la création du Fonds pour la neutralité en matière de dégradation des terres, qui devrait bénéficier du soutien d'autres parties prenantes ; il devrait être aisé de faire droit aux demandes d'assistance qui sont adressées au Fonds, et l'affectation de fonds doit être guidée par les principes de transparence et de responsabilité. L'examen des modes de production et de consommation durables revêtira une grande importance pour le Groupe lors de la prochaine session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, et celui-ci demande à ce que Nairobi soit confirmé en tant que siège du Programme des Nations Unies pour l'environnement, conformément à la

disposition pertinente du document « L'avenir que nous voulons ». La coopération internationale doit être renforcée en vue d'aider les pays en développement à accéder à des sources d'énergie renouvelables et fiables à un coût abordable, conformément aux politiques et plans nationaux, à développer l'infrastructure et à améliorer la technologie afin de fournir des services énergétiques modernes et durables à tous les habitants de ces pays.

61. Abordant la question de la Marée noire sur les côtes libanaises, l'oratrice recommande instamment aux institutions financières et aux parties prenantes de continuer d'aider le Gouvernement libanais, par un appui financier et technique, à mener à bien les opérations de nettoyage et de remise en état des côtes polluées, afin que soient préservés l'écosystème du Liban et celui du bassin de la Méditerranée orientale. Le Groupe se félicite, en outre, de la récente tenue du Dialogue interactif de haut niveau, qui s'est penché sur la question pressante des tempêtes de sable et de poussière, et des textes qui en sont issus, ce qui exige davantage de coopération entre les entités des Nations Unies.

62. Les changements climatiques et les catastrophes naturelles ne sont qu'une des facettes des crises et des situations d'urgence auxquelles le monde doit faire face. En conséquence, l'humanité doit transformer la manière dont elle perçoit sa relation avec la Terre et ses écosystèmes, dans le cadre d'une approche intégrée visant à la réalisation d'un développement durable en harmonie avec la nature.

63. **M. Srivihok** (Thaïlande), prenant la parole au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), dit que d'après le document « Communauté de l'ASEAN à l'horizon 2025 », l'objectif de celle-ci est de créer une communauté véritablement axée sur les personnes et respectueuse des règles, qui est politiquement solidaire, économiquement intégrée et socialement responsable. Dans le cadre de ce programme, les États Membres de l'ASEAN sont également attachés à la mise en œuvre du Programme 2030, en particulier la réduction de la pauvreté, la réduction des inégalités, la protection de l'environnement ainsi que l'accès à l'eau salubre et à l'air pur et la réduction au minimum des effets néfastes des changements climatiques.

64. On craint toutefois que certains facteurs puissent compromettre les progrès accomplis dans la réalisation du développement durable et du renforcement des collectivités. Par exemple, les catastrophes naturelles entravent en permanence les progrès accomplis en matière de développement par les pays de l'ASEAN, comme en témoignent le tremblement de terre et le

tsunami dévastateurs qui ont récemment frappé l'Indonésie, à Palu, dans la province du Sulawesi central, faisant plus de 2 000 morts et endommageant des milliers d'habitations et de bâtiments. L'ASEAN accorde la priorité au renforcement de la coopération en matière de réduction des risques de catastrophe et des pertes subies ainsi qu'au renforcement de la gestion des catastrophes et des capacités d'intervention dans le cadre de son accord sur la gestion des catastrophes et les interventions en cas d'urgence. L'ASEAN collabore activement avec ses partenaires, le secteur privé, la société civile et les organisations internationales, dont l'ONU, par l'intermédiaire de son Centre de coordination de l'aide humanitaire et veille à ce que les pays de l'ASEAN soient en mesure de faire preuve d'une riposte collective.

65. L'ASEAN attache une grande importance à la minimisation des risques et des effets néfastes des changements climatiques ainsi qu'au renforcement de l'état de préparation et de la résilience des peuples et des communautés qui la composent. La mise en œuvre de l'action climatique passe impérativement par le recours au programme Financement, technologie et renforcement des capacités, et, dans le cadre de la finalisation du programme de travail de l'Accord de Paris vers la fin de 2018, et du Sommet sur le climat convoqué par le Secrétaire général en 2019, l'ASEAN sait pouvoir compter sur un appui renforcé et une action plus importante à l'échelon mondial, conformément au principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives. L'orateur réaffirme l'engagement de l'ASEAN envers la poursuite de la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique. L'ASEAN poursuivra son action dans d'autres secteurs de l'environnement, tels que l'atténuation des effets des catastrophes anthropiques et de la pollution des mers et des océans, et la réduction de la déforestation dans le cadre de partenariats et de la coopération établis à l'échelon régional, ainsi qu'avec l'ONU et ses partenaires du dialogue. La réalisation du Programme 2030 exige un partenariat à tous les niveaux, spécifiquement en mobilisant les moyens de mise en œuvre, dont la coopération dans le domaine de la science et de la technologie et le renforcement des capacités. L'ASEAN a toujours soutenu la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire en tant que complément à la coopération Nord-Sud, en vue d'aider des pays à réaliser les objectifs de développement durable et d'achever la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

66. L'ASEAN continue de tirer parti du renforcement de la coopération avec le système des Nations Unies, notamment avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et les fonds et programmes

des Nations Unies. L'ASEAN entend poursuivre cette coopération dans le cadre du centre d'études et d'échange de l'ASEAN sur le développement, dont la création en 2019 en Thaïlande servira de plateforme à l'appui institutionnel et à la coopération durable au sein de l'ASEAN, ainsi qu'à ses partenaires de développement. Enfin, il est essentiel de préparer le terrain pour garantir un avenir solide aux jeunes.

67. **M. Ligoya** (Malawi), prenant la parole au nom du Groupe des pays les moins avancés, dit que la fréquence des catastrophes naturelles à grande échelle a eu de graves conséquences socioéconomiques sur les pays les moins avancés en 2017, touchant environ 23 millions de personnes. Les inondations, les sécheresses et les cyclones ont été particulièrement dévastateurs dans de nombreux pays les moins avancés d'Afrique et d'Asie. Les progrès accomplis par les pays les moins avancés sont fragiles, d'où l'urgence de mettre pleinement en œuvre le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). Les pays les moins avancés sont les moins à même de prendre les mesures nécessaires pour faire face à ces effets et de solides partenariats ainsi qu'une coopération resserrée à l'échelon mondial s'imposent. Dans cet ordre d'idées, l'orateur se félicite de la création du marqueur politique de réduction des risques de catastrophe, élaboré par l'Organisation de coopération et de développement économiques, afin d'assurer le suivi et l'établissement corrects de rapports sur le financement alloué à la réduction des risques de catastrophe. Il salue l'annonce de contribution du Groupe de la Banque mondiale d'un montant de 1,4 milliard de dollars pour aider les Indonésiens à reconstruire leurs vies brisées à la suite du terrible tremblement de terre qui a récemment frappé leur pays.

68. Les pays les moins avancés doivent pouvoir bénéficier d'un accès rapide aux fonds disponibles au titre de la réduction des effets des catastrophes, y compris au Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement, au financement de la lutte contre les catastrophes et aux régimes nationaux d'assurance contre les catastrophes ainsi qu'au Guichet de financement des ripostes aux crises créé lors de la 16e reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement (IDA-16). L'orateur prie le Secrétaire général d'étudier comment le Dispositif d'assurance catastrophes naturelles pour les Caraïbes pourrait être transposé dans les pays les moins avancés aux niveaux régional ou sous-régional en vue d'assurer l'accès immédiat à un financement au lendemain d'une catastrophe. Il attend avec intérêt le rapport de 2019 du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, qui examinera la place qu'occupent les rubriques climat et résilience face

aux catastrophes au sein du financement pour le développement.

69. Les effets des changements climatiques déclenchent le sans-abrisme, entraînent la perte de vies humaines et accroissent la famine dans les pays les moins avancés. En se fondant sur le rapport spécial du GIEC, pour limiter le réchauffement planétaire à 1,5 degré Celsius, il faudrait réduire les émissions à zéro d'ici à 2050, utiliser des énergies renouvelables et efficaces, réduire rapidement le recours aux combustibles fossiles, préserver et restaurer les forêts et les sols, et mettre en œuvre d'autres solutions au problème des changements climatiques. Le règlement de l'Accord de Paris, qui devrait être adopté à la vingt-quatrième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à la fin de 2018, devrait permettre de réfléchir à l'ampleur des mesures qui sont indispensables afin d'atteindre cet objectif.

70. Les pays les plus vulnérables, dont les pays les moins avancés, sont les plus touchés par les effets dévastateurs des changements climatiques. L'accès à l'énergie dans les pays les moins avancés demeure également un défi majeur, étant donné que la moitié de la population mondiale sans électricité vit dans les pays les moins avancés. Pour atteindre l'objectif de développement durable n° 7 d'ici à 2030 dans les pays les moins avancés, une action immédiate de la part de l'ensemble des parties prenantes s'impose. Le financement affecté à la réalisation de cet objectif s'élève actuellement à 500 milliards de dollars par an, alors que 1 200 milliards de dollars seraient nécessaires chaque année jusqu'en 2030. Les organismes des Nations Unies devraient accorder une attention particulière aux efforts que déploient les pays les moins avancés pour réaliser l'objectif n° 7, notamment tout au long de la Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous. La réalisation de l'objectif relatif à la dégradation des terres est importante ; la restauration des terres dégradées et des écosystèmes vitaux pourrait servir de catalyseur pour la réalisation d'objectifs multiples. Le réalisation du Programme 2030 est tributaire de l'intervention réussie des partenariats.

71. **M^{me} Thompson** (Barbade), prenant la parole au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit qu'un certain nombre de catastrophes naturelles ont eu lieu récemment dans sa région, y compris une tempête tropicale dans les Caraïbes orientales ; un tremblement de terre au large des côtes de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Dominique ; et un séisme en Haïti la semaine précédente. Les petits États insulaires en développement, y compris ceux de la région de la CARICOM, restent les plus exposés aux effets néfastes des changements climatiques bien qu'ils en soient les

moins responsables et les moins à même de résister et de s'adapter aux conséquences sociales, environnementales et économiques qui en découlent.

72. Alors qu'elle œuvre au renforcement de la résilience aux multiples impacts des changements climatiques, la CARICOM attend avec intérêt l'engagement renouvelé des parties prenantes en faveur de l'Accord de Paris à la vingt-quatrième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et au Sommet sur le climat convoqué par le Secrétaire général en 2019. Les réunions seront l'occasion de faire le bilan des progrès accomplis, de prendre des mesures décisives pour aller de l'avant et d'encourager la communauté internationale à s'engager à atteindre l'objectif de 1,5 degré Celsius. La durabilité, sinon la survie de la Communauté des Caraïbes passe par une modification radicale du statu quo.

73. L'examen à mi-parcours des Orientations de Samoa devrait donner lieu à l'adoption, au niveau intergouvernemental, d'une déclaration politique concise et pragmatique, débouchant sur des résultats concrets au moyen d'interventions, de ressources et de processus de transformation appropriés aux niveaux national et mondial. Il est préoccupant de constater que les ressources allouées au Groupe des petits États insulaires en développement du Département des affaires économiques et sociales ainsi qu'à bien des organismes des Nations Unies, sont demeurées les mêmes malgré le programme 2030 et l'élargissement du mandat institué par les Orientations de Samoa dans le but d'appuyer le développement durable des petits États insulaires en développement. Ce Groupe, ainsi que le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement doivent pouvoir compter sur un financement fiable, sûr et suffisant afin de parvenir à des résultats concrets. Une dépendance excessive vis-à-vis des contributions volontaires pose un véritable défi à ces organismes lorsqu'ils cherchent à s'acquitter de leurs mandats arrêtés au niveau intergouvernemental. Il est urgent de débloquent les ressources nécessaires pour gérer la réduction des risques de catastrophe, l'adaptation aux changements climatiques et le renforcement de la résilience, qui est un point très important.

74. La CARICOM exprime l'espoir qu'au cours de la présente session, le projet de résolution biennale, intitulée « Vers le développement durable de la mer des Caraïbes pour les générations présentes et à venir » sera de nouveau adopté par consensus. Enfin, compte tenu de l'insuffisance des progrès accomplis dans la lutte contre les changements climatiques, l'oratrice recommande instamment à l'ONU et aux organisations apparentées

d'emprunter la voie de l'action plutôt que celle de la rhétorique dans la poursuite du programme relatif au changement climatique.

75. **M^{me} Zahir** (Maldives), prenant la parole au nom de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS), engage vivement les États Membres à montrer leur solidarité envers les petits États insulaires en développement par le biais d'une participation de haut niveau à l'examen à mi-parcours des Orientations de Samoa en 2019, et d'un engagement constructif à ce processus alors que les petits États insulaires en développement mettent en commun les pratiques optimales qui s'y rapportent et identifient les moyens de répondre aux défis auxquels ils se heurtent. Soulignant que la mise en œuvre des Orientations de Samoa et du Programme 2030 par ces États exige le soutien adéquat du système des Nations Unies, l'Alliance demande que des ressources supplémentaires soient allouées aux deux Groupes s'occupant des petits États insulaires en développement et encourage les États Membres à appuyer cette demande.

76. L'appui des pays partenaires et du système des Nations Unies est nécessaire si l'on veut aider les petits États insulaires en développement à relever les principaux défis en matière de développement auxquels ils sont confrontés, problèmes qui sont directement imputables à des caractéristiques structurelles, y compris des populations clairsemées, une dispersion spatiale, l'éloignement et la paucité des ressources.

77. L'Alliance des petits États insulaires appuie la recommandation relative à l'élargissement de la coopération internationale et à la mise à disposition de moyens en faveur des petits États insulaires en développement afin de les aider à mettre en œuvre le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et à remédier aux effets multiples des changements climatiques qui accroissent leur vulnérabilité et entravent leur progression vers le développement durable. Afin d'assurer le succès des partenariats, de nouvelles solutions et stratégies, propres à stimuler des outils de financement prévisibles et durables, sont indispensables. Reconnaisant que la mise en œuvre de l'Accord de Paris est urgente, les petits États insulaires en développement se félicitent de la transition vers les sources d'énergie renouvelables. L'initiative Phares des petits États insulaires en développement et le programme de soutien à l'initiative de l'énergie durable des petits États insulaires en développement facilitent cette transition ; à ce propos, les petits États insulaires en développement se féliciteraient de l'établissement de nouveaux partenariats en vue de les renforcer. Enfin, l'Alliance reconnaît l'importance du projet intitulé « Vers le développement durable de la mer des Caraïbes pour les

générations présentes et futures », et s'engage à appuyer les efforts nationaux et régionaux, ainsi que ceux des partenaires et des parties prenantes, qui seront consentis au service du développement durable dans les petits États insulaires en développement, partout dans le monde.

78. **M. Escalante Hasbún** (El Salvador), prenant la parole au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), dit que la réalisation des engagements et des objectifs énoncés dans le Programme 2030 requiert la mobilisation de ressources financières et non financières. Les projets de résolution qui seront négociés par la Deuxième Commission doivent fournir des directives politiques et aborder le développement durable sous l'angle des problèmes auxquels sont confrontés les pays en développement. L'objectif commun doit consister à apporter une valeur ajoutée à la mise en œuvre et au suivi intégral du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba, en vue d'éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions.

79. Il importe de prendre en considération les véritables enjeux que comporte la réalisation du développement durable par les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement, les pays à revenu intermédiaire, les pays en conflit ou sortant d'un conflit, et les pays en développement qui ont accédé au statut de pays à revenu intermédiaire mais qui continuent néanmoins de faire face à des lacunes structurelles et à des vulnérabilités.

80. Alors que le Forum politique de haut niveau est indispensable au suivi et à l'examen d'ensemble du Programme 2030, sa forme actuelle ne reflète pas le caractère intégré, indissociable et interdépendant des objectifs de développement durable. En outre, les réunions qu'il tient sous les auspices de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social devraient aller au-delà d'un débat académique purement théorique et il devrait veiller à ce que cette tribune dynamique devienne le lieu privilégié d'un dialogue régulier ; d'autre part, les réunions devraient être étroitement coordonnées afin d'en renforcer la cohérence et d'établir des liens et des orientations générales qui se renforcent mutuellement lors de la réalisation du développement durable.

81. Comme en témoignent les forums régionaux pour le développement durable tenus en Amérique latine et dans les Caraïbes, les processus de suivi et d'examen aux niveaux régional et sous-régional devraient offrir des possibilités utiles d'apprentissage entre les pairs, par différents moyens, comme les examens volontaires, l'échange de bonnes pratiques et l'analyse de cibles

communes. Toujours est-il que ces efforts devraient renvoyer au Forum politique de haut niveau afin d'être intégrés à l'action que mène celui-ci et devraient fournir des résultats pertinents et cohérents sur les mécanismes de suivi régionaux, sachant que la dimension régionale du système de développement des Nations Unies ainsi que son repositionnement devraient prendre en considération les particularités de chaque commission régionale et la manière dont les activités du programme de développement se rapportent aux besoins et réalités propres à chaque région, en évitant ainsi d'imposer des solutions toutes faites.

82. La mise en œuvre et le suivi du Programme 2030 exigent l'engagement sans équivoque de l'ensemble de la communauté internationale. L'aide publique au développement (APD) joue un rôle déterminant en stimulant et en soutenant le financement du développement en faveur des pays en développement. Les pays développés doivent honorer les engagements pris de longue date en la matière, notamment en établissant un échéancier contraignant pour l'exécution de ces obligations et d'autres formes de coopération Nord-Sud. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire ont certes un rôle à jouer, mais devraient compléter la coopération Nord-Sud et non se substituer à elle. Tout aussi importants sont le renforcement des capacités conjugué à l'échange des connaissances et des pratiques efficaces dans les pays du Sud, ainsi que les nouvelles formes de coopération, tels que la coopération financière pour le développement des infrastructures, le développement social, la santé et l'éducation, et le transfert de technologie. Une stratégie efficace du financement du développement exige des ressources financières nouvelles et supplémentaires, publiques et privées, nationales et internationales, ainsi que la participation de la société civile et d'autres parties prenantes aux efforts visant à atteindre l'objectif de développement durable n° 17, en tenant compte des plans et politiques nationaux.

83. Les États membres de la CELAC sont déterminés à se joindre aux efforts visant à promouvoir l'éducation, la mise en valeur des ressources humaines, et le transfert de la technologie à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord, afin de réduire la fracture économique et sociale à l'intérieur des pays et entre eux. La région de la CELAC est vulnérable aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles dus à l'activité humaine, notamment les petits États insulaires en développement, les pays côtiers de faible élévation, les pays de l'isthme d'Amérique centrale, ceux qui subissent les effets des phénomènes El Niño et La Niña, et les pays en développement sans littoral. Les États membres de la CELAC reconnaissent qu'il importe de renforcer la mise

en œuvre de l'Accord de Paris et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), et de réaliser en Amérique latine et dans les Caraïbes tous les objectifs énoncés dans ces instruments. Les États membres de la CELAC attendent avec intérêt les rapports qui seront publiés par le système de suivi du Cadre de Sendai, qui permettront de mesurer en continu les progrès réalisés au niveau national grâce à l'utilisation des indicateurs du Cadre de Sendai. Tous ces efforts contribueront à gérer de façon appréciable la réduction des risques de catastrophe, en vue de prévenir la perte de vies humaines et de maîtriser les incidences négatives sur les moyens de subsistance, la santé et les économies nationales. À la lumière du rapport spécial du GIEC, l'orateur recommande instamment aux Parties de mener à terme dans les meilleurs délais le programme de travail convenu au titre de l'Accord de Paris et d'en transmettre les résultats avant la troisième partie de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris, qui se tiendra en Pologne en décembre 2018.

84. Les pays de la CELAC rejettent les mesures économiques, financières ou commerciales imposées de manière unilatérale qui sont incompatibles avec le droit international et la Charte des Nations Unies et qui entravent le financement du développement et la réalisation intégrale du développement économique et social, en particulier dans les pays en développement.

85. **M^{me} Kanimozhi** (Inde) rappelle que l'Inde, qui compte parmi les pays affichant les taux de croissance les plus élevés et les plus constants, est une démocratie où vit un sixième de la population mondiale, et que ses initiatives et réalisations ont une portée mondiale. L'Inde poursuit l'édification de partenariats de développement avec d'autres pays en développement, dans un esprit de coopération Sud-Sud, et a présenté un examen national volontaire sur la réalisation des objectifs de développement durable en 2018. L'instance qui supervise la mise en œuvre du Programme 2030 par l'Inde mesurera les progrès annuels réalisés dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la gestion des ressources en eau, suivra le développement au plan local et offrira des incitations appropriées aux provinces. Un index a été établi afin de classer les provinces par rang, en faisant appel à 75 indicateurs, de façon à rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs.

86. La délégation indienne appuie sans réserve les propositions détaillées du Secrétaire général concernant le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement et demande aux donateurs traditionnels d'accroître les contributions volontaires en faveur de la mise en œuvre rapide du projet de

redynamisation du système des coordonnateurs résidents. L'Inde salue également les efforts déployés afin d'instituer une réforme du Département des affaires économiques et sociales aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030. L'Inde a signé le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement 2018-2022 la semaine dernière.

87. Seules des mesures d'atténuation et d'adaptation appropriées, prises dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques, permettront de parvenir au développement durable. Dans ce cadre, la délégation indienne se félicite du regain d'attention accordé à l'initiative en faveur de l'action climatique. L'Inde est en train de modifier son panier énergétique, par le biais d'une transition vers les sources d'énergie renouvelables, en vue de produire 175 gigawatts d'énergie renouvelable, dont 100 gigawatts d'énergie solaire d'ici à 2022, et a établi un partenariat avec la France et d'autres pays afin de lancer l'Alliance internationale pour l'énergie solaire, dont l'objectif est de promouvoir l'action collective mondiale en faveur de l'action climatique. Au début du mois, le PNUE a décerné le prix de Champion de la Terre au Premier Ministre Modi.

88. L'Inde apprécie le rôle que jouent les partenariats mondiaux en vue de la réalisation des objectifs de développement durable, et attend avec intérêt la tenue prochaine de la 2^e Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, qui aura lieu à Buenos Aires en mars 2019. L'Inde est en train d'établir des partenariats de développement avec les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement au titre du Fonds de partenariat Inde-Nations Unies pour le développement, a versé des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la coopération internationale en matière fiscale pour la deuxième année consécutive, et a également contribué aux fonds d'affectation spéciale de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés et à l'organisation de l'examen à mi-parcours de l'application du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024.

89. **M. Bin Momen** (Bangladesh) dit que la mise en œuvre du Programme 2030 dépendra dans une large mesure des succès que remportera la communauté internationale pour enrayer les changements climatiques mondiaux et réduire les risques de catastrophe. Les conclusions figurant dans le rapport spécial du GIEC pour ce qui est des conséquences du réchauffement de la planète sur l'élimination de la pauvreté, la sécurité alimentaire et l'hygiène publique sont une source de profonde préoccupation.

90. Le Bangladesh compte parmi les 10 pays du monde les plus vulnérables aux conditions climatiques ; les changements climatiques menacent ainsi l'existence même de 160 millions d'habitants, même si ce pays ne contribue guère à la dégradation de l'environnement. L'engagement du Gouvernement bangladais envers l'Accord de Paris est manifeste, comme l'attestent sa promesse de ne pas dépasser les émissions moyennes par habitant des pays en développement ; son ferme engagement à ouvrir la voie à un développement durable à faible empreinte carbone et résilient face aux changements climatiques ; et sa volonté de progresser sur la voie de l'adoption de budgets carbone, de la promotion de l'industrialisation durable et des politiques de décarbonisation des activités manufacturières. Le Bangladesh a présenté sa contribution déterminée au niveau national en 2016 et a intégré l'action climatique et la gestion des catastrophes dans sa planification nationale et sa stratégie de développement durable. Plus de 1 % de son produit intérieur brut est utilisé pour lutter contre les changements climatiques, et 450 millions de dollars provenant du budget d'État ont été alloués aux activités d'adaptation et d'atténuation.

91. Afin d'assurer la sécurité alimentaire, le Gouvernement bangladais a investi dans la transformation de son agriculture afin de la rendre plus résiliente face aux effets des changements climatiques et des catastrophes. Il envisage également d'accroître la couverture végétale de 22 % à 24 % au cours des cinq prochaines années et de mettre en œuvre un projet à grande échelle pour la conservation de la forêt de mangroves des Sundarbans, l'une des plus grandes forêts mondiales de ce type, qui a été inscrite sur la Liste du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Le Plan Delta 2100 de l'Inde est un plan de développement local d'une durée record de 82 ans qui prend en compte la géomorphologie locale et les effets des changements climatiques mondiaux.

92. Le Gouvernement bangladais est en train d'adopter une approche scientifique globale à la réduction des risques de catastrophe, qui comprend des processus d'identification et d'atténuation des dangers, des activités relatives à l'état de préparation au niveau des communautés locales et l'adjonction de moyens de réaction intégrés. Il a mis en place des centres de gestion des informations relatives aux catastrophes, dotés de maillons de communication les reliant à toutes les zones à haut risque du pays et adopté un ensemble d'initiatives, notamment une évaluation des risques de tremblements de terre et une cartographie des risques de tsunamis et d'ondes de tempête qui sont diffusées aux organismes de planification urbaine et aux services des

interventions d'urgence. Ces initiatives ont considérablement accru la capacité du pays à répondre de manière plus efficace aux catastrophes. En outre, le Bangladesh a accueilli la deuxième Conférence internationale sur le handicap et la gestion des risques de catastrophe, en mai 2018, qui a abouti à la Déclaration de Dhaka sur le handicap et la gestion des risques de catastrophe, et qui décrit dans les grandes lignes les mesures prises pour consolider les instances multipartites et les initiatives intergouvernementales qui s'emploient à mettre en œuvre le Cadre de Sendai pour les personnes vivant avec un handicap.

93. S'il est vrai que le Bangladesh puise essentiellement dans ses propres ressources, il est capital que ses partenaires de développement fournissent les ressources financières voulues et assurent le transfert de technologie afin qu'il soit en mesure de s'atteler à l'atténuation et à l'adaptation aux changements climatiques et à la réduction des risques de catastrophe. L'orateur exprime l'espoir que la présente session de l'Assemblée générale engagera un débat ciblé sur le financement de l'action climatique et la justice climatique, afin que le monde puisse remédier à l'écart d'ambition d'ici à 2020 et réaliser les objectifs à long terme de l'Accord de Paris.

94. **M. Naumkin** (Fédération de Russie) dit que la prise en considération des changements climatiques mondiaux est une condition préalable à la réalisation du développement durable. Les conclusions du rapport spécial du GIEC montrent qu'il est indispensable non seulement de renforcer l'action collective en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais aussi d'améliorer les mesures d'adaptation. Un accord portant sur un ensemble de règles relatives à la mise en œuvre de l'Accord de Paris est des plus importants et les résultats des négociations à la vingt-quatrième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques auront une grande importance pour l'efficacité constante du régime climatique international. Il convient de tout mettre en œuvre pour s'entendre sur un ensemble de décisions équilibré.

95. Les mesures de lutte contre les changements climatiques devraient avoir un caractère global, couvrant des secteurs aussi divers et variés que l'énergie, les transports et l'agriculture. Le secteur de la foresterie joue également un rôle important dans la régulation du climat. Étant donné que la Fédération de Russie représente à elle seule 20 % de la totalité de la superficie boisée à travers le monde, le Gouvernement russe a récemment approuvé une stratégie de développement des forêts qui contribuera à l'objectif national de réduction des émissions de gaz à effet de serre, par le biais duquel la Fédération de Russie s'est

assignée un objectif de réduction de 75 % d'ici à 2020 (si l'on se réfère au niveau en 1990).

96. Le développement durable à l'échelle mondiale, toutefois, ne saurait être atteint sans une assistance aux pays en situation particulière, dont les petits États insulaires en développement. En conséquence, la communauté internationale doit intensifier ses efforts pour mettre en œuvre les orientations de Samoa et veiller à ce que le processus préparatoire de l'examen à mi-parcours en 2019 soit à la fois complet et non exclusif. Au cours de ces dernières années, la Fédération de Russie a noué des partenariats avec les petits États insulaires en développement afin de les aider à bâtir leur résilience face aux changements climatiques et à renforcer leurs capacités en matière de développement durable. En outre, le Gouvernement russe a fourni une aide humanitaire ciblée à Vanuatu après le passage du cyclone tropical Pam, a contribué aux efforts de relèvement d'Antigua-et-Barbuda, de Cuba et de la Dominique à l'issue du passage des ouragans Irma et Maria, et a contribué 7,5 millions de dollars à un projet du PNUD pour la prévention des catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs effets dans les petits États insulaires en développement du Pacifique.

97. Le Fédération de Russie a été l'un des premiers pays à fournir une aide aux pays touchés par des catastrophes naturelles. Il y a tout juste une semaine, un navire russe a expédié 23 tonnes d'aide humanitaire pour répondre aux besoins fondamentaux des personnes touchées par le tremblement de terre à Sulawesi (Indonésie). De la même manière, au cours des 25 dernières années, des équipes de sauveteurs russes ont été déployées dans plus de 80 pays, et le budget annuel alloué à l'aide humanitaire s'élève à environ 90 millions de dollars.

98. Le Cadre de Sendai offre une excellente base de discussion sur le développement durable, et engage la communauté internationale à accélérer les efforts communs consacrés à la réduction des risques de catastrophe. Dans ce contexte, il importe non seulement d'assurer la mise en œuvre rapide des objectifs du Cadre de Sendai, y compris pour l'avenir immédiat, mais aussi de mettre en place un réseau mondial regroupant des centres d'intervention nationaux, qui pourraient échanger des informations et fournir une aide en temps voulu.

99. **M. Martínez Pichardo** (Mexique), prenant la parole en qualité de délégué de la jeunesse, dit qu'il est indispensable de passer d'un système international qui se borne à être un lieu d'échanges entre membres à une société internationale manifestant une convergence de valeurs et d'intérêts qui soit respectueuse des cadres multilatéraux existants. La communauté internationale a

déclenché un changement de paradigme en adoptant le Programme 2030 ; toutefois, les objectifs de développement durable ne pourront être atteints que si leur caractère global et indivisible est respecté. Il est donc urgent que l'Assemblée générale, à sa soixante-quatorzième session, remanie la structure du Forum politique de haut niveau, qui, dans sa forme actuelle, est plus conflictuelle qu'ouverte.

100. Le Mexique a démontré son engagement général à la lutte contre les changements climatiques, qui est l'un des défis les plus pressants auquel est confrontée l'humanité. Les enjeux de société soulevés par les changements climatiques n'étant pas des moindres, comme l'atteste le problème de la réduction de la pauvreté, il importe au plus haut point de continuer à promouvoir le multilatéralisme et de réfléchir à la manière dont les économies sont organisées et, sur le plan individuel, à modifier un certain nombre d'habitudes quotidiennes qui ont des incidences préjudiciables pour l'environnement.

101. En conséquence, la vingt-quatrième session de la Conférence des Parties doit adopter un programme de travail équilibré et acceptable pour tous, qui prend en considération tous les éléments de l'Accord de Paris et respecte le principe de ne pas faire de laissés-pour-compte.

102. À un moment où les discussions intergouvernementales sur l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre progressent, les discussions sur les risques de catastrophe ne devraient pas être différées, vu que le renforcement de la résilience des pays face aux catastrophes naturelles est de la plus haute importance. Il importe d'atteindre les objectifs fixés par le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et d'accomplir des progrès sur ce point à la sixième session de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe qui se tiendra prochainement en mai 2019. Pays d'une extrême diversité, le Mexique, qui préside la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, s'inquiète de la lenteur des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. L'enjeu de la prochaine réunion de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques sera de fixer des objectifs encore plus ambitieux et d'engager un débat sur d'éventuels plans pour l'horizon 2020 et au-delà. Il importe également de poursuivre l'intégration de la biodiversité dans les secteurs de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et du tourisme.

103. La société civile a un rôle essentiel à jouer et devrait être également en mesure de s'investir dans une approche intégrée du développement durable, établie sur

la base du Programme 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba, de l'Accord de Paris, du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et d'autres instruments multilatéraux. Divers groupes sociaux, en particulier les jeunes, en tant qu'agents de changement, devraient également avoir la possibilité de s'investir dans la réalisation du Programme 2030 et d'éliminer les obstacles structurels du modèle de développement. Les peuples autochtones, eux aussi, grâce à leur riche savoir ancestral, pourraient contribuer à atteindre une coexistence plus harmonieuse avec la planète.

104. Enfin, l'orateur tient à insister sur le rôle que jouent les partenariats dans la réalisation du Programme 2030 ; les jeunes qui cherchent à engager des changements apprécieraient d'avoir davantage de possibilités de participer à un dialogue avec la société civile, les Gouvernements et le secteur privé. Les jeunes qui aspirent à devenir la première génération à vivre dans des sociétés pacifiques et durables qui adhèrent au principe de ne pas faire de laissés-pour-compte, estiment qu'il est essentiel de coopérer avec l'Organisation des Nations Unies, qui est un catalyseur de changement à l'échelle planétaire et joue un rôle déterminant dans la réalisation du Programme 2030, qui est axé sur l'être humain

105. **M^{me} Leyva Regueira** (Cuba) dit qu'il y a une fracture croissante entre le Nord et le Sud et une aggravation de l'écart entre riches et pauvres. Les modes de production et de consommation non viables se perpétuent et des ressources financières considérables sont dilapidées dans des opérations se rapportant au trafic d'armes et à la spéculation. Dans ce contexte, il convient de continuer à prendre des actions spécifiques en faveur du développement durable, en se fondant sur un ordre international juste et équitable, des politiques non sélectives et cohérentes, un partenariat mondial revitalisé, une mobilisation efficace des ressources financières, ainsi qu'un renforcement des capacités et un transfert de technologie qui sont bénéfiques aux pays en développement. En outre, les pays développés doivent honorer leurs engagements et responsabilités historiques.

106. Le principe qui consiste à ne laisser aucune personne ni aucun pays de côté implique la prise en considération et le respect de toute une série de démarches, de conceptions et de modèles, qui sont fixés par chaque pays dans l'exercice de son droit à l'autodétermination, en tenant compte de sa situation et de ses priorités nationales.

107. Cuba reste attachée aux objectifs énoncés lors des grandes conférences et réunions au sommet sur le développement durable dans ses trois dimensions,

organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, et, en particulier, au renforcement des mécanismes pour la mise en œuvre efficace, à tous les niveaux, des Orientations de Samoa.

108. Se référant au rapport spécial du GIEC, l'oratrice fait remarquer que les États-Unis d'Amérique, en l'espèce le plus grand pollueur de la planète, a refusé de se joindre à la communauté internationale en vue de réaliser les objectifs de l'Accord de Paris, ce qui compromet la vie même des générations futures et la survie de toutes les espèces. L'oratrice recommande instamment aux États parties à l'Accord de Paris à s'acquitter de leurs obligations à ce titre et d'élargir son champ d'application en se fondant sur le principe des responsabilités communes mais différenciées.

109. Le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique depuis près de 60 ans est le régime de sanctions unilatérales le plus injuste, le plus sévère et le plus long jamais imposé à un pays. Le blocus constitue une violation massive, flagrante et systématique des droits de l'homme du peuple cubain et est un acte de génocide en vertu de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, adoptée en 1948 par les États Membres des Nations Unies. Il est contraire à la Charte des Nations Unies et au droit international et fait obstacle à la coopération internationale. En fait, cette politique hostile constitue le principal obstacle au développement de Cuba et à la jouissance des droits de l'homme du peuple cubain. Le blocus entrave également la mise en œuvre du Programme 2030 et de ses objectifs et est le principal obstacle au développement de relations économiques, commerciales, et financières entre Cuba et les États-Unis et le reste du monde, en raison de sa nature extraterritoriale, et ses pertes se chiffrent maintenant à plus de 933 milliards de dollars.

110. **M. Sukhee** (Mongolie) dit que le Gouvernement mongol aspire, d'ici à 2030, à consolider sa gouvernance démocratique, préserver son équilibre écologique, éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et se classer parmi les pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure). À cette fin, il a pris des mesures visant à assurer la cohérence entre les objectifs de développement durable et les politiques nationales de développement, y compris dans le cadre de sa Politique de développement vert et de la politique énergétique nationale, et prévoit de présenter son premier examen national volontaire sur la mise en œuvre du Programme 2030 à l'occasion de la tenue du Forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2019.

111. Le réchauffement de la planète, les changements climatiques et les risques de catastrophe sont des défis redoutables qui ont une incidence particulière sur le

développement des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral, des petits États insulaires en développement et des pays à revenu intermédiaire. La situation géographique de la Mongolie et un écosystème fragile la rendent particulièrement vulnérable aux effets des changements climatiques. Sa contribution prévue déterminée au niveau national au titre de l'Accord de Paris devrait comprendre une réduction de 14 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030, et son plan d'action échelonné pour la mise en œuvre de sa Politique nationale de développement vert donne la priorité à 255 activités de lutte contre les changements climatiques. Le plan d'action vise aussi à faire passer l'utilisation des sources d'énergie renouvelables liées à la production d'électricité de 7,6 % en 2014 à 30 % en 2030. Au premier rang des priorités de la politique énergétique nationale, figurent l'approvisionnement énergétique fiable, l'efficacité et la productivité, la durabilité environnementale et les questions relatives au développement vert. Le Gouvernement mongol a également lancé en 2012 le premier projet d'énergie renouvelable à grande échelle du pays, à savoir la ferme éolienne de Salkhit, d'une puissance de 50 megawatts, et est en train de lancer un projet de super-réseau d'électricité en Asie du Nord-Est, dont les avantages seraient notamment la sécurité énergétique, la création d'emplois et la réduction des émissions de dioxyde de carbone dans la région.

112. C'est parce qu'elle se montre pleinement consciente du fait que l'Asie est l'une des régions du monde les plus exposées aux catastrophes que la Mongolie collabore de manière constructive à la coopération régionale en vue de renforcer la résilience face aux catastrophes, de réduire les risques et d'accroître l'efficacité des activités de prévention des catastrophes, par exemple dans le cadre d'une initiative visant à créer sur son territoire une plateforme régionale de réduction des risques de catastrophe en Asie du Nord-Est. Ayant fait l'objet d'un examen, ce projet a recueilli l'appui du Dialogue d'Oulan-Bator sur la sécurité en Asie du Nord-Est et de la deuxième Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophes, qui s'est tenue à Oulan-Bator en juillet 2018 et qui était organisée conjointement avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes. La Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe a également été l'occasion d'étudier des approches novatrices visant à prévenir, à réduire et à gérer les risques de catastrophe. Enfin, l'orateur dit que le renforcement de partenariats de développement est vital pour le développement durable de pays comme la Mongolie.

113. **M^{me} Shurbaji** (République arabe syrienne) dit que trois ans après l'adoption du Programme 2030, des

circonstances exceptionnelles mettent à mal les efforts déployés par nombre d'États pour réaliser les objectifs de développement durable. Depuis huit ans, le Gouvernement syrien rencontre des difficultés qui dépassent sa capacité à faire face à la situation, notamment la guerre terroriste menée contre la Syrie, les sanctions économiques unilatérales, et les pertes et les dommages infligés au peuple syrien et aux infrastructures du pays par la « coalition internationale » et ses pratiques.

114. Il n'en reste pas moins que la Syrie continue de coopérer avec le système des Nations Unies pour le développement aux fins de la réalisation de ses priorités de développement national, à savoir l'organisation des activités de secours en cas de catastrophe, la satisfaction des besoins fondamentaux et la promotion d'activités de relèvement. Le Gouvernement syrien articule sa stratégie autour de ces priorités afin de gérer la crise actuelle et ses répercussions, élaborant une vision qui se propose de reconstruire une société dans son intégralité, en ne se bornant pas aux considérations d'ordre économique. La relance de la vie économique et sociale après une période où les activités de développement ont été au point mort, constituerait la première étape de cette stratégie, en renforçant les capacités institutionnelles, en promouvant la justice sociale, en créant les conditions propices au retour des personnes déplacées et des réfugiés et, au bout du compte, en rétablissant l'ensemble des composantes du développement socio-économique et de l'aménagement de l'environnement.

115. Les objectifs de développement durable ne pourront être atteints tant que les États s'obstineront à politiser leur action, en violation des buts et principes de la Charte des Nations Unies. La Syrie recommande instamment à la communauté internationale de soutenir ses initiatives de développement sans succomber au principe de « deux poids, deux mesures », à la politisation, aux tentatives d'ingérence dans les affaires intérieures d'un pays ou à celles qui cherchent à imposer des restrictions à l'Organisation, en vue de limiter la portée de l'assistance aux seuls secours humanitaires. Mais tant que les sanctions économiques unilatérales imposées au peuple syrien ne seront pas levées, il sera difficile de dépasser le stade des initiatives de secours d'urgence qui sont destinées à répondre aux besoins urgents de celui-ci, au lieu de se consacrer à la croissance économique et à la reconstruction de l'infrastructure du pays, de ses systèmes d'éducation et de soins de santé, entre autres.

116. En ce qui concerne le rapport du Secrétaire général intitulé « Marée noire sur les côtes libanaises » (A/73/302), l'oratrice souligne que celle-ci n'est qu'une des nombreuses répercussions négatives de l'attitude agressive d'Israël. La communauté internationale doit

veiller à ce que les autorités d'occupation israéliennes soient tenues juridiquement et moralement responsables de leurs violations répétées du droit international, y compris de certaines résolutions pertinentes de l'ONU.

La séance est levée à 13 heures.